



N°140

# Une Mutuelle solidaire à Grande Synthe & Saint Pol ? Nous y avons pourtant cru !

L'idée a été lancée lors de la campagne des dernières élections municipales : une mutuelle solidaire ouverte à tous les habitants de Grande Synthe - de même pour ceux de Saint Pol - avec un contrat collectif et une cotisation divisée par 2 !

Naturellement, le syndicat des retraités est resté attentif car de nombreux retraités de la sidérurgie pourraient alors y avoir accès d'autant que la cotisation actuelle de leur mutuelle pour les plus anciens dépasse fréquemment les 280 € pour un couple de retraités.

Cela s'explique par le fait qu'en activité, les salariés bénéficient d'une participation de l'employeur, celle-ci n'existant plus au moment de la retraite mais aussi surtout par la nature de leur contrat qui est un contrat individuel avec une cotisation prenant en compte leur âge contrairement au contrat collectif lorsqu'ils étaient encore en activité dans la sidérurgie :

Dans un contrat collectif, la cotisation est unique car elle prend en compte l'âge moyen des adhérents.

Ainsi, que l'on ait 20 ans ou 60 ans, la cotisation est unique et la solidarité entre les différentes classes d'âge est bien réelle sans que personne ne s'en offusque !

L'autre avantage indéniable d'un contrat collectif est l'unicité des garanties qui assure un faible coût de gestion !

Ainsi, dès l'annonce de la promesse électorale, les retraités ont attendu qu'ils soient interrogés en tant qu'habitant sur leurs besoins, leurs attentes comme ce fut le cas dans d'autres villes de la région en sachant que la prudence, la rigueur doivent être de mise pour un telle initiative : nous ne pouvons que regretter cette absence de sondage et aussi d'information ces six derniers mois sur ce sujet d'importance.

Ce n'est que par la presse que nous avons appris tout récemment la mise à place de la mutuelle de Grande Synthe & de Saint Pol à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

A la lecture des garanties et de la tarification, nous tombons de haut et même de très haut car il n'est nullement question d'un contrat collectif & solidaire !

C'est même tout à fait l'opposé par rapport à ce que nous souhaitions à savoir :

- **des garanties uniques de qualité** et non des garanties à la carte dont certaines somptueuses qui vont se traduire par une augmentation du coût des prestations.

Pour exemple, suivant la gamme de garantie, le remboursement de la chambre particulière va de 40 € à 100 € / jour, les cliniques ont ainsi de la marge pour augmenter leur tarif. Lorsque nous raisonnons, le choix sur 6 gammes de garanties va à l'encontre même de la solidarité car le prix habituel de la chambre particulière est de 65 €/jour, l'assuré ayant peu de ressources et ayant souscrit à la garantie la plus faible - la garantie Sociale - aura tendance à renoncer à cette garantie qu'il a financée par sa cotisation tandis que l'assuré plus aisé choisira systématiquement la chambre particulière même si celle-ci n'est pas utile... La solidarité inversée en quelque sorte....

Il est à craindre malheureusement des comportements d'assurés que nous pouvons qualifier de « *petit boutiquier où il faut rentrer dans ses sous* » !

- une tarification unique ne prenant pas en compte l'âge dont le problème n'est jamais analysé dans toute sa mesure. Pour exemple, les affections de longue durée (ALD) nettement plus fréquentes chez les retraités sont prises en charge à 100% par la Sécurité Sociale, de même les contrôles médicaux attachés à l'ALD. Sur ce point, les retraités coûtent-ils plus cher à la mutuelle ?

- la fin des inepties sur les remboursements des prothèses dentaires : tenu compte du barème de remboursement différent suivant la qualité de la prothèse (résine ou stellite) l'assuré choisira le haut de gamme de la prothèse (stellite) en raison de l'aspect multiplicateur du % de remboursement par la mutuelle.

Prendre une prothèse dans le bas de gamme reviendrait plus cher à l'assuré.....alors autant choisir ce qu'il y a de plus cher pour que le débours par l'assuré soit le plus faible possible !

Il semble qu'aucun de ces aspects n'ait été pris en compte et cela risque au final de peser lourd sur l'équilibre financier cotisations/prestations en fin d'exercice. Par ailleurs, l'information faite sur FR3 présente la mutuelle comme une grande nouveauté, cela ressemble à l'adage « tout nouveau tout beau » !

La mutuelle solidaire promise n'est donc qu'une illusion, un mirage d'autant que la cotisation pour un couple de retraités âgés n'est pas moins chère qu'ailleurs !

Nous devons donc rester prudents quant à la qualité d'ensemble des garanties et des cotisations proposées par la mutuelle de Grande Synthe d'autant que nous avons eu connaissance au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre 2014 des mesures drastiques prises par la mutuelle collective mise en place par l'Union Départementale Force Ouvrière :

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, la cotisation pour un couple est passée de 84 € à 137 € pour les nouveaux adhérents FO et pour l'ensemble des adhérents les garanties ont été sévèrement écrêtées à moins de souscrire à un nouveau contrat proposé par la mutuelle avec une cotisation portée à 158 €..... !

La prudence s'impose donc pour les habitants et, quant à la résiliation de leur contrat de mutuelle actuel, ce ne doit être qu'après mûre réflexion !